

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32326**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Un des meilleurs ouvriers de France (diplôme national) Groupe XVII: Métiers de l'hôtellerie, du commerce et des services - Classe 4: Technico-commercial - commerciale conseil en solutions d'efficacité énergétique

**AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION**

**QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION**

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le ministre chargé de l'éducation au titre de la profession

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

200 Technologies industrielles fondamentales

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités exercées portent sur les différents aspects du métier du avec un niveau d'exigence et un degré d'excellence très élevé. Elles couvrent un vaste champ du technico-commercial en solutions d'efficacité énergétique qui est un négociateur - vendeur majeur pour la vente de biens et services et qui nécessite la mobilisation conjointe de compétences commerciales et de savoirs techniques pour adapter l'offre aux attentes d'une clientèle. Spécialiste dans l'efficacité énergétique des bâtiments pour l'économie d'énergie, il évalue les besoins et propose des solutions d'optimisation des consommations auprès des particuliers, des professionnels ou des collectivités locales.

Les activités consistent à :

- Conseiller la clientèle dans l'identification, l'analyse et la formulation de ses attentes;
- Élaborer, présenter et négocier une solution technique, commerciale et financière adaptée à chaque situation;
- Gérer la relation client dans une logique commerciale durable, personnalisée et créatrice de valeur.

Voir le référentiel sur le site du COET-MOF.

- Analyser le marché de la filière électricité ;
- Développer une stratégie technique et commerciale ;
- Conduire et mettre en œuvre des projets dans le cadre d'une politique commerciale définie ;
- Mobiliser des ressources pour préparer une négociation et vendre une solution ;
- Identifier les variables d'environnement du client et préparer une négociation ;
- Élaborer, proposer et finaliser une solution technico- commerciale ;
- Évaluer l'efficacité de la négociation à court et moyen terme et l'efficacité des actions en termes de création de valeur et de rentabilité.

Le candidat doit restituer son travail oralement et par écrit avec des moyens de communication numériques présentant les travaux réalisés.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'exercice du métier du technico-commercial en solutions d'efficacité énergétique, à ce niveau de compétence, peut s'exercer dans les secteurs du bâtiment, de l'industrie, des maîtres d'œuvre, des bureaux d'études, des architectes, des promoteurs, des constructeurs, des diagnostiqueurs immobiliers

Eco-conseiller, Eco-coach, Conseiller énergie, Rénovateur énergétique, Eco artisan, Expert en rénovation énergétique

### Codes des fiches ROME les plus proches :

G1402 : Management d'hôtel-restaurant

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification s'inscrivent dans une demande de validation des compétences du titulaire à un haut degré d'exigence et l'épreuves sont, en soi, une modalité de validation de l'expérience acquise.

Elles recouvrent la réalisation d'une œuvre concrète relevant du champ du technico-commercial en solutions d'efficacité énergétique comprenant la présentation d'un projet mis en œuvre en réponse à une étude de marché et aux besoins de l'entreprise dans la vente en solutions énergétiques de la filière électrique, orienté vers une solution énergétique d'avenir. Ce projet présentera l'exposé des éléments de l'offre, la conception et la négociation et précisera la manière dont celle-ci se transforme en prise d'affaires, de l'évaluation commerciales et financière.

L'œuvre sera examinée par un jury d'experts et elles recouvrent également la transmission des compétences à des jeunes.

Il existe des conditions d'âge : être âgée de vingt-trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions et l'œuvre peut être collective dans ce cas le diplôme est décerné à l'équipe ou à certains de ses membres. Le règlement, l'organisation et les sujets sont mis en ligne sur le site du COET-MOF.

**Validité des composantes acquises : illimitée**

**CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION**

**QUINON**

**COMPOSITION DES JURYS**

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		voir conditions du concours

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Décret no 2017-87 du 26 janvier 2017 relatif au diplôme « un des meilleurs ouvriers de France » NOR : MENE1636852D

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Depuis 1924 9006 candidats diplômés dans 17 groupes métiers qui représentent 230 métiers.

##### Autres sources d'information :

<http://www.meilleoursouvriersdefrance.org>

##### Lieu(x) de certification :

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

##### Historique de la certification :

La mise en place des concours « Un des meilleurs ouvriers de France s'appuie sur le décret du 16 janvier 1935 modifié relatif à l'organisation des expositions nationales du travail, ensemble le décret no 52-1108 du 30 septembre 1952 modifié relatif au même objet ont abrogés. La sanction de ce concours s'est transformée en diplôme à compter du décret du 5 juillet 2001.